



Accueil Actes Recueils Recherche Signataires Destinataires Console

Quitter

Recueil des actes administratifs - Préfecture Maine-et-Loire - Special n°56 édité le 29/08/2012
063- RAA spécial du 29 août 2012

DDT 49

Secrétariat général

Pôle Juridique

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 2012144-0003 - Décision de délégation de signature de M. Pierre Bessin, directeur départemental des territoires, pour les titres de recettes des contributions prévues au code de l'urbanisme et au code général des impôts | Arrêté Visualiser |
| 2012242-0001 - Décision de M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires, portant subdélégation de signature en matière administrative | Arrêté Visualiser |
| 2012242-0002 - Décision de M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et d'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur | Arrêté Visualiser |
| 2012242-0003 - Décision portant subdélégation de signature de M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires, en sa qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) | Arrêté Visualiser |

PREFET DE MAINE ET LOIRE



PREFET DE MAINE ET LOIRE

Arrêté n °2012144-0003

**signé par Pierre BESSIN
le 23 Mai 2012**

**DDT 49
Secrétariat général
Pôle Juridique**

Décision de délégation de signature de M.
Pierre Bessin, directeur départemental des
territoires, pour les titres de recettes des
contributions prévues au code de l'urbanisme
et au code général des impôts

PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE

*Direction départementale des Territoires
de Maine et Loire*

Secrétariat Général

Arrêté DDT 49/SG/n°2012144-0003

Décision de délégation de signature pour les titres de
recettes des contributions prévues au code de
l'urbanisme et au code général des impôts

**Le Directeur départemental des
territoires**

- VU les articles L 331-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la taxe d'aménagement ;
- VU les articles 1585-A et 1599 octies du code général des impôts, dans leur rédaction antérieure au 1er mars 2012, relatifs à la taxe locale d'équipement et assimilée ;
- VU les articles L 524-2 et suivants du code du patrimoine relatifs à la redevance archéologique préventive ;
- VU l'article L 255-A du livre des procédures fiscales ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée aux personnes ci-dessous désignées à l'effet de signer les titres de recettes des contributions prévues aux articles du code de l'urbanisme et du code général des impôts susvisés :

- Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe,
- Jean Luc MALGAT, responsable du Service Urbanisme, Aménagement et Risques,
- Luc MOREAU, responsable de la cellule SUAR / ADSDEE,
- Gérard BARON, responsable de l'unité territoriale d'ANGERS,
- Denis DUFOUR, adjoint au responsable de l'unité territoriale d'ANGERS,
- Jean Luc CLAIR, responsable de l'unité territoriale de CHOLET,
- Gilles JONNEAUX, adjoint au responsable de l'unité territoriale de CHOLET,
- Lionel HEGRON, responsable de l'unité territoriale de SAUMUR,
- Jacques PEIGNÉ, adjoint au responsable de l'unité territoriale de SAUMUR,
- Gérard BARON, responsable de l'unité territoriale de SEGRÉ,
- Christelle FLORTE, adjoint au responsable de l'unité territoriale de SEGRÉ.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine et Loire.

Fait à Angers, le 23 mai 2012
Le directeur départemental des territoires

Signé, Pierre BESSIN



PREFET DE MAINE ET LOIRE

Arrêté n °2012242-0001

**signé par Pierre BESSIN
le 29 Août 2012**

**DDT 49
Secrétariat général
Pôle Juridique**

Décision de M. Pierre BESSIN, directeur
départemental des territoires, portant
subdélégation de signature en matière
administrative

PREFET DE MAINE ET LOIRE

*Direction départementale des territoires
de Maine et Loire*

*Secrétariat général
Pôle juridique*

Arrêté DDT 49/SG/n° 2012242-0001

Décision de subdélégation de signature
en matière administrative

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le décret n° 2009-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret du Président de la République du 1er août 2012 portant nomination de Monsieur François BURDEYRON, en qualité de préfet de Maine-et-Loire,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales des territoires,
- VU l'arrêté du Premier ministre du 22 mars 2012 portant nomination de Monsieur Pierre BESSIN en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,
- VU l'arrêté préfectoral SG / MICCSE n° 2012240-0031 du 27 août 2012, donnant délégation de signature en matière administrative au directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Subdélégation générale de signature est donnée à Madame Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- toutes décisions et tous documents concernant le fonctionnement de la direction départementale des territoires de Maine et Loire,

- les décisions se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe au présent arrêté,

à l'exception des circulaires aux maires, des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil général et les conseillers généraux, le président du conseil régional et les conseillers régionaux, les chefs des services régionaux.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée nominativement à tous les chefs de service et à certains chefs d'unités ou agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions ou documents se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe à la présente décision.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

ARTICLE 3 :

L'arrêté DDT 49/SG/n°2012135-0007 du 14 mai 2012 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires à certains de ses collaborateurs est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le directeur départemental des territoires de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 29 août 2012
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

Signé, Pierre BESSIN

ANNEXE à l'arrêté DDT/SG n°2012242-0001 du 29 août 2012

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	I- ADMINISTRATION GENERALE		
	<i>a – Actes de gestion courante des personnels affectés en direction départementale des territoires :</i>		
A1 a1	Octroi des congés annuels et des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical.	SG SG SG SG DIR/CG DIR/MDD DIR/MDD SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC SEA SEA SEA SEA UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRÉ UT SEGRÉ	Christine RUMAIN Bruno GRENON Christophe RENIEL Christophe BERTHOMÉ Patrick BUOB Denis BALCON Fabienne GUÉRY Pascal NORMANT Géraldine GELLÉ Dominique THIBERRY Serge PRAUD Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Philippe TIJOU Brigitte LACOSTE Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Eric FRESSINAUD Pierrick LEHOUX Jean-Claude HIPPOLYTE Denis BALCON Didier HUCHEDE Olivier BOUJARD Jean-Michel PIERRELÉE Yves LEGRENZI Gaëlle BOUCHON Christine BLANCHET- CHEVROLLIER Marie-Isabelle LEMIERRE Catherine MAINGAULT Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HÉGRON Jacques PEIGNÉ Gérard BARON Christelle FLORTE
A1 a2	Octroi et renouvellement des congés de maladie, des congés de longue maladie et des congés de longue durée.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a3	Octroi des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a4	Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a5	Décision d'autorisation de retour dans l'exercice des fonctions à temps plein.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a6	Décision relative à l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1 a7	Sanctions disciplinaires du premier groupe.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a8	Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a9	Établissement et signature des cartes professionnelles, à l'exclusion de celles qui permettent d'exercer des contrôles à l'extérieur du département.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
	<i>b – Autres actes de gestion - Personnels relevant de la gestion du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement :</i>		
A1 b1	Mise en disponibilité des fonctionnaires des catégories A, B, C, pour raison de santé.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b2	Octroi de disponibilité des fonctionnaires : <ul style="list-style-type: none"> • pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, • pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, • pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, • pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire, • à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie. 	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b3	Affectation à un poste de travail des fonctionnaires de catégorie B lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés, à l'exclusion de la désignation des chefs d'unités territoriales.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b4	Octroi du congé parental.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b5	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b6	Octroi d'un congé de formation professionnelle pour les catégories A, B, C.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b7	Décision disciplinaire autre que du premier groupe, en ce qui concerne les personnels des catégories C, les agents non titulaires et les personnels d'exploitation - spécialité routes-bases aériennes.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b8	Décision de réintégration au terme d'un congé temps partiel thérapeutique, d'un congé de longue maladie ou de longue durée.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b9	Création et modification de la composition des commissions administratives paritaires locales : <ul style="list-style-type: none"> • commission administrative paritaire locale propre aux contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes, • commission administrative paritaire locale propre aux chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, des agents d'exploitation (S) des TPE. 	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b10	Notification de l'ordre de maintien dans l'emploi.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b11	Création et modification de la composition de la commission consultative paritaire locale propre aux ouvriers des parcs et ateliers.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b12	Mise en cessation progressive d'activité des ouvriers des parcs et ateliers.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b13	Décisions d'octroi de congés spéciaux : <ul style="list-style-type: none"> • congé de formation professionnelle, • congé pour formation syndicale, • congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs, • congé pour période d'instruction militaire, • congé sans traitement des fonctionnaires stagiaires de l'État, • compte épargne temps (ouverture et alimentation du compte). 	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b14	- <i>Personnels d'exploitation des Travaux Publics de l'Etat – spécialité routes-bases aériennes</i> - <i>Corps des contrôleurs des Travaux Publics de l'Etat – spécialité aménagement et infrastructures terrestres</i> - <i>Ouvriers des parcs et ateliers</i> 1- Décision d'avancement d'avancement d'échelon 2- Décision de nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national 3- Décision de mutation 4- Cessation définitive de fonctions : <ul style="list-style-type: none"> • admission à la retraite, • acceptation de la démission, • licenciement, • radiation des cadres pour abandon de poste. • mise en cessation progressive d'activité	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1 b15	Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours, examen professionnel ou examen d'aptitude et inscription sur la liste d'aptitude des personnels d'exploitation des Travaux Publics de l'Etat – spécialité routes-bases aériennes et des ouvriers des parcs et ateliers.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b16	Évaluation, répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon des personnels d'exploitation des Travaux Publics de l'Etat – spécialité routes-bases aériennes et du corps des contrôleurs des Travaux Publics de l'Etat – spécialité aménagement et infrastructures terrestres.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b17	Arrêtés de détachement de personnel d'exploitation des personnels d'exploitation des Travaux Publics de l'Etat – spécialité routes-bases aériennes.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b18	Droit d'option des agents fonctionnaires de l'État mis à disposition du département.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b19	Fixation des rentes pour accidents du travail.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b20	Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b21	Nomination et gestion des agents recrutés sur contrat affectés dans la DDT.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b22	Affectation à un poste de travail à l'égard des agents recrutés sur contrat dépendant d'un règlement local.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 c1	c - Responsabilité civile : Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers par l'État du fait d'accident de la circulation.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 c2	Règlement amiable des dommages subis par l'État du fait d'accident de la circulation.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 c3	Règlement amiable des dommages causés à des tiers par l'État hors accident de la circulation.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 d1	d – procédures contentieuses : Mémoires et correspondances au tribunal administratif de Nantes relatifs à des recours formés contre des décisions administratives individuelles et aux recours à l'encontre des décisions individuelles prises par les commissions d'aménagement foncier.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER D'APRIGNY
A1 d2	Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'Etat devant les juridictions civiles, pénales et administratives, sous réserve des observations de représentation obligatoire par avocat et de mandat légal de l'agent judiciaire du trésor, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	SG SG SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A1 d3	Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs.	SG SG SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A1 d4	Dépôt, en urgence devant le juge administratif, de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc..., nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'Etat et toutes productions avant clôture d'instruction notamment celle prévue à l'article R. 522-6 du Code de justice administrative.	SG SG SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A1 d5	Décision à prendre par l'Etat en matière de prescription quadriennale.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
2 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER			
a - Gestion et conservation du domaine public de l'Etat :			
A2 a1	Avis du service sur les conditions d'implantation des points de vente d'hydrocarbures en vue de la délivrance par le ministère de l'attestation du droit d'approvisionnement.	SSRGC	Denis BALCON
A2 a2	Remise aux domaines des terrains devenus inutiles au service des routes et des voies navigables.	SSRGC	Denis BALCON
A2 a3	Approbation d'opérations domaniales.	SSRGC	Denis BALCON
A2 a4	Actes de police et de conservation du domaine public routier.	SSRGC	Denis BALCON

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	b - Exploitation du domaine public routier de l'État :		
A2 b1	Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers sur routes nationales ou autoroutes.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI
A2 b2	Limitation de vitesse.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI
A2 b3	Police de la circulation hors agglomération.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI
A2 b4	Autorisation permanente ou temporaire de circulation sur autoroute et voies express des véhicules et du personnel en assurant l'entretien.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI
	c - Circulation routière sur routes à grande circulation :		
A2 c1	Réglementation de la circulation sur les ponts.	SSRGC	Denis BALCON
A2 c2	Régime de priorité.	SSRGC	Denis BALCON
A2 c3	Relèvement du seuil de vitesse en agglomération.	SSRGC	Denis BALCON
A2 c4	Avis émis à l'occasion de la consultation par le Président du Conseil Général dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes départementales à grandes circulation hors agglomération pour la police de circulation et l'institution de restriction de vitesse.	SSRGC SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI Olivier BOUJARD
A2 c5	Avis émis à l'occasion de la consultation par le maire dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes à grande circulation en agglomération pour la police de circulation et l'institution de restriction de vitesse.	SSRGC SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI Olivier BOUJARD
	d- Exploitation de l'ensemble du réseau routier :		
A2 d1	Autorisation individuelle de transports exceptionnels.	SSRGC SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI Chantal DELAUNAY
A2 d2	Utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 T.	SSRGC SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI Chantal DELAUNAY
A2 d3	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés des véhicules de transports routiers, affectés aux transports de marchandises, de plus de 7 T 5 en poids total en charge.	SG SG DIR/CG DIR/MDD SEA SCHV SUAR SSRGC SSRGC SSRGC UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRÉ	Christine RUMAIN Bruno GRENON Patrick BUOB Denis BALCON Gaëlle BOUCHON Thierry VALLAGE Jean-Luc MALGAT Denis BALCON Yves LEGRENZI Didier HUCHEDÉ Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Gérard BARON
A2 d4	Autorisation de faire circuler un petit train routier touristique.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI
	3 - VOIES D'EAU		
	a- Gestion et conservation du domaine public fluvial :		
A3 a1	Actes d'administration et de conservation du domaine public fluvial.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
A3 a2	Autorisations d'occupation temporaire.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
A3 a3	Autorisations de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
A3 a4	Approbation d'opérations domaniales.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
	b- Police de la navigation intérieure :		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A3 b1	Autorisations de manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations qui peuvent entraîner des rassemblements de bâtiments sur les voies d'eau navigables.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
A3 b2	Interruption de la navigation et chômage partiel.	SG SG DIR/CG DIR/MDD SEA SCHV SUAR SSRGC SSRGC SSRGC UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRÉ	Christine RUMAIN Bruno GRENON Patrick BUOB Denis BALCON Gaëlle BOUCHON Thierry VALLAGE Jean-Luc MALGAT Denis BALCON Yves LEGRENZI Didier HUCHEDÉ Jean-Luc CLAIR Lionel HÉGRON Gérard BARON
	4 – CONSTRUCTION		
A4 a1	Autorisation des employeurs à investir directement dans la construction ou l'amélioration de logements loués ou destinés à être loués à leurs salariés.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a2	Saisine pour avis de la direction départementale de la cohésion sociale, du comité interprofessionnel du logement et du délégué régional de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de la construction (ANPEEC) dans le cadre de l'instruction des dossiers susceptibles d'être financés sur les crédits du 1/9ème prioritaire.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a3	Notification de délais aux associations visées à l'art. R. 313-9 pour transférer l'actif net constitué au moyen des sommes recueillies par elles.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a4	Dérogation à la prise en compte de la date d'achèvement des logements susceptibles de bénéficier de la participation des employeurs à l'effort de construction en vue de leur amélioration.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a5	Dérogation de certains cas particuliers aux caractéristiques techniques et à la barre minimale de travaux des logements améliorés au moyen de la participation des employeurs à l'effort de construction.	SCHV	Thierry VALLAGE
	b- Amélioration de l'habitat :		
A4 b1	Décision d'utilisation des crédits pour les opérations ayant préalablement fait l'objet d'un accord de programme par le préfet.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b2	Décision de dérogation au taux de subvention et au plafond de travaux pour les PALULOS inscrits aux programmations annuelles	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b3	Dérogation relative à l'âge des immeubles pour mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b4	Dérogation exceptionnelle d'octroi d'une subvention PALULOS pour financer des travaux ayant bénéficié de puis moins de 10 ans d'une subvention locative aidée (SLA), d'un prêt PLA ou d'une subvention ANAH.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b5	Gestion des suites des rapports de la mission interministérielle du logement locatif social (MILOS) : procédures de consultation des organismes HLM, courriers etc. à l'exception des arrêtés de sanctions financières.	SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Colette NAVEZ
A4 b6	Gestion des procédures de l'article 55 de la loi SRU : procédures de recensement etc. à l'exception des arrêtés de sanctions financières.	SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Colette NAVEZ
	c- Prêts aidés par l'État pour la construction ou l'acquisition-amélioration et la démolition de logements :		
A4 c1	Signature des conventions entre l'État et l'opérateur pour les prêts sociaux de location accession.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c2	Dérogation relative aux plafonds de ressources PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) égal à 60 % du montant déterminé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c3	Annulation de la décision favorable lorsque les travaux n'ont pas été commencés dans un délai de dix huit mois à compter de la date de la décision favorable. Une prorogation du délai peut être accordée.	SCHV	Thierry VALLAGE

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A4 c4	Transfert des prêts PLS aux personnes et organismes mentionnés à l'Art. R331-17 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c5	Autorisation à des personnes physiques ayant bénéficié d'un PAP de louer leur logement.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c6	Transfert ou maintien du préfinancement des opérations en accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c7	Dérogation, dans certains cas particuliers, aux caractéristiques techniques requises des logements financés à l'aide de prêts conventionnés dans le cadre d'opérations d'amélioration ou d'acquisition-amélioration.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c8	Signature des contrats d'amélioration des logements passés entre l'État et les propriétaires bailleurs.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c9	Prorogation du délai de justification de l'achèvement des travaux lorsque le logement a été financé par un prêt aidé par l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c10	Pour les logements ayant bénéficié d'aides de l'État, dérogation aux plafonds de ressources et aux conditions d'attribution, déterminée par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c11	Dérogation à l'âge de construction des immeubles (20 ans minimum).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c12	Dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la décision d'agrément et de subvention des prêts locatifs aidés, PALULOS, PLS et PSLA.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c13	Dérogation au taux maximum réglementaire de la subvention de l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c14	Dérogation pour l'acquisition-amélioration dont le coût est supérieur à 90 % de la valeur de base.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c15	En cas de démolition totale ou partielle, décision d'accorder ou de refuser l'exonération de tout ou partie du remboursement des aides, l'autorisation du remboursement échelonné de celles-ci, et l'autorisation de continuer à rembourser les prêts aidés ou consentis par l'État selon l'échéancier initial.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c16	Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de démolir, de changer provisoirement ou définitivement d'usage un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État et l'attribution des aides correspondantes.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c17	Décision d'accorder l'autorisation pour la vente de logement HLM.	SCHV	Thierry VALLAGE

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A4 c18	En cas de vente de logements conventionnés, dans un délai inférieur à 10 ans pour la construction, et de 5 ans pour l'amélioration : décision d'accorder la dérogation et de proposer un échéancier de remboursement des aides consenties par l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c19	Pour le fonctionnement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : Convocations et autres courriers relatifs à la commission consultative.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d1	<i>d - Section départementale du conseil régional de l'habitat et Aide personnalisée au logement :</i> Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L353-2 du CCH, en application de l'art. L351-2 du même code. Courriers relatifs au fonctionnement du réseau des gestionnaires des aires d'accueil Signature des conventions entre les collectivités et l'Etat relative à la gestion des aires d'accueil, pour la perception de l'allocation logement temporaire	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d2	Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L. 353-2 du CCH, en application de l'art. L. 351-2 du même code.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d3	Attestation d'exécution conforme des travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de travaux d'amélioration de la qualité des logements conventionnés.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d4	Notification des avis émis pour le changement d'affectation, la location ou sous-location totale ou partielle, meublé ou non, d'un logement financé à l'aide d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d5	Notification des avis émis en vue de bénéficier de droits fixés d'enregistrement en cas de cession amiable de logement ayant bénéficié d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d6	Convocations aux réunions de la section départementale du CRH et transmission des documents à cette instance après validation par le préfet.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 e1	<i>e - Études et Ingénierie :</i> Décisions de subvention pour les études et ingénierie relevant du BOP DAOL 135.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f1	<i>f - Bâtiments insalubres :</i> Attribution ou rejet de la prime pour suppression d'insalubrité par travaux (PSI).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f2	Dérogation à l'interdiction de commencer les travaux avant l'émission de la décision d'octroi de la prime PSI.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f3	Décision d'annulation de l'attribution de principe d'une prime PSI en cas de démarrage des travaux antérieurement à cette attribution.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A4 f4	Dérogation donnée à l'usage des logements primés PSI (location).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f5	Décision d'annulation et de reversement d'une prime PSI dans le cas où les travaux ne sont pas achevés dans un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi de prime.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 g1	<i>g - Politique locale de l'habitat :</i> Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'BPCI.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
5- AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME			
<i>a- Règles générales d'aménagement et d'urbanisme :</i>			
A5 a1	Publicité et diffusion de l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Jean-Claude HIPPOLYTE
A5 a2	Publicité et diffusion de l'arrêté portant délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Jean-Claude HIPPOLYTE
<i>b- Schémas de cohérence territoriale :</i>			
A5 b1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'BPCI.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU
A5 b2	Consultation et synthèse des avis des services de l'État sur le projet arrêté.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b3	Notification des modifications nécessaires au schéma approuvé.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b4	Publicité de l'arrêté rendant exécutoire le schéma modifié.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
<i>c -Plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme : Elaboration, modification et révision dans le cadre de la procédure associée :</i>			
A5 c1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à la connaissance" adressée au maire.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c2	Tous actes relatifs à l'association de l'État.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c3	Consultations et synthèse des avis des services de l'État sur le projet de POS ou de PLU, arrêté ou modifié après mise à l'enquête.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c4	Notification de l'arrêté de prescription de la modification ou de la révision à la commune ou à l'BPCI.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c5	Insertion de l'arrêté de prescription dans deux journaux régionaux ou locaux.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c6	Élaboration du projet de révision ou de modification.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A5 c7	Tous actes relatifs à l'enquête publique du projet de révision ou de modification, à l'exclusion de l'arrêté de mise à disposition de l'enquête publique.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c8	Tous actes relatifs à l'approbation de la révision ou de la modification.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c9	Notification au conseil municipal de la création d'une servitude d'utilité publique pour mise à jour du POS ou du PLU.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c10	Tous actes relatifs à la mise en compatibilité d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan local d'urbanisme avec une déclaration d'utilité publique, excepté : - l'arrêté de mise à l'enquête publique, - la lettre de saisine du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPECI, l'invitant à se prononcer dans le délai de deux mois sur le dossier de mise en compatibilité du POS ou du PLU, - l'arrêté déclarant l'utilité publique emportant mise en compatibilité du POS.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
d - Prémptions et réserves foncières :			
A5 d1	Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 d2	Modification des zones d'aménagement différé (ZAD) : a - Consultation de l'organe délibérant de la collectivité ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet de création ou de modification d'une ZAD. b - Publicité et diffusion de l'arrêté portant création ou modification d'une ZAD. c - Information des professions juridiques.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
e - Aménagement foncier urbain :			
A5 e1	Publicité de l'arrêté de création, de modification ou de suppression d'une Zone d'aménagement concerté.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 e2	Consultation du conseil municipal ou de l'organe délibérant ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet des équipements publics.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
f- Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol :			
A5 f1	Décisions de compétence État en matière de permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NÉRON
A5 f2	Dérogations prévues à l'Art. R111-20 du Code de l'urbanisme (RNU).	SUAR	Jean-Luc MALGAT
A5 f3	Décisions de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRÉ UT SEGRÉ	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NÉRON Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HÉGRON Jacques PEIGNÉ Gérard BARON Christelle FLOSTE
A5 f4	Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité.	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NÉRON Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HÉGRON

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		UT SAUMUR UT SEGRÉ UT SEGRÉ	Jacques PEIGNÉ Gérard BARON Christelle FLORTE
A5 f5	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRÉ UT SEGRÉ	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NÉRON Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HÉGRON Jacques PEIGNÉ Gérard BARON Christelle FLORTE
A5 f6	Accord du préfet sur un permis ou une déclaration préalable portant sur un projet de construction situé le long de la Loire ou d'un de ses affluents, sur un terrain compris entre les digues et la rivière ou sur les digues et levées sur les îles.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
A5 f7	Avis conforme du préfet sur les demandes de permis et les déclarations préalables sur les communes où le règlement national d'urbanisme est remise en vigueur par une abrogation ou une décision juridictionnelle.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NÉRON
A5 f8	Application des dispositions : Art. L480-2 alinéas 1 et 4, L480-5, L480-6 alinéa 3 & L480-9 alinéas 1 et 2 relatives à la saisine et aux observations transmises au ministère public en matière d'infractions.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A5 f9	Fiscalité et archéologie préventive	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRÉ UT SEGRÉ	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NÉRON Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HÉGRON Jacques PEIGNÉ Gérard BARON Christelle FLORTE
A7 a1	<u>7- COMMISSARIAT GENERAL AUX ENTREPRISES DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS</u> Actes accomplis en la qualité de représentant du commissariat général confirmés par le décret du 20/11/51 et dans l'exercice des attributions définies par l'arrêté du 14/01/52.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI
A8 a1	<u>8- COMMISSARIAT GENERAL AUX TRANSPORTS - COMMISSARIAT AUX TRANSPORTS TERRESTRES</u> Actes accomplis en la qualité du représentant du commissariat général : mise en oeuvre du parc d'intérêt national, organisation des transports routiers pour la défense.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI
A9 a1	<u>9- ORGANISATION GENERALE DE LA DEFENSE</u> Sécurité civile (en liaison avec le SIDPC) - prévention des risques, - protection des personnes et des biens, - préparation des mesures de sauvegarde et mise en oeuvre des moyens nécessaires, Plans de secours, de crise, de protection.	SSRGC SSRGC	Denis BALCON Yves LEGRENZI
A10 a1	<u>10- EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE</u> Déroptions à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.	SSRGC SSRGC SSRGC	Denis BALCON Jean-Michel PIERRELÉE Dominique CHARTIER
A10 a2	Conventions de partenariat avec les autos-écoles pour l'opération « permis 1 € par jour ».	SSRGC SSRGC SSRGC	Denis BALCON Jean-Michel PIERRELÉE Dominique CHARTIER

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	11- ECONOMIE AGRICOLE		
	a- Productions agricole :		
A11 a1	<u>Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs - Textes communs d'application</u> 1° décisions relatives à l'application des aides compensatoires aux surfaces,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Christine BLANCHET- CHEVROLLIER
	2° décisions relatives à la prime herbagère agro-environnementale (PHAE),	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Christine BLANCHET- CHEVROLLIER
	3° décisions relatives à l'application des aides bovines, PMTVA,	SEA SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Christine BLANCHET- CHEVROLLIER Catherine MAINGAULT
	4° toutes décisions relatives aux aides ovines et caprines,	SEA SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Christine BLANCHET- CHEVROLLIER Catherine MAINGAULT
	5° tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Christine BLANCHET- CHEVROLLIER
11 a2	<u>Productions végétales</u> 1° ban des vendanges,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	2° plantations de vigne,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	3° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de maïs semence dans le département de Maine-et-Loire,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	4° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	5° décisions d'agrément ou de refus pour les traitements, par fumigation.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 a3	<u>Productions animales</u> 1° maîtrise de la production de lait de vache et modalités de recouvrement d'un prélèvement supplémentaire à la charge des acheteurs de lait,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	2° aide à la cessation d'activité laitière et réattribution des quantités libérées,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	3° toutes décisions en matière de transferts de quantités de références laitières,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	4° toutes décisions relatives au regroupement d'ateliers laitiers,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	5° toutes décisions en matière de transfert à une société de forme civile des quantités de référence laitières détenues par ses associés.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
A11 a4	Décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Christine BLANCHET- CHEVROLLIER
	b- Structures agricoles :		
A11 b1	<u>Foncier</u> 1° contrôle des structures des exploitations agricoles : - délivrance de l'autorisation d'exploiter, - délivrance de refus d'autorisation d'exploiter, - mise en demeure de cesser d'exploiter.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	2° fermage des terres agricoles, des bâtiments d'exploitation et des bâtiments d'habitation afférents : toutes correspondances relatives à la Commission Consultative Paritaire Départementale des baux ruraux.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 b2	<u>Installation - modernisation et cessation.</u> 1° décisions d'attribution des aides et de déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs : - attribution d'aide dans le cadre de la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisée et du stage de 6 mois - agrément et validation du Plan de Professionnalisation Personnalisée - bonification et déchéance des prêts à l'agriculture.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	2° agriculteurs en difficulté : Attribution des aides aux agriculteurs en difficulté.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	3° préretraite des chefs d'exploitation agricole.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	4° décisions accordant le bénéfice des aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	5° décision d'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL).	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	6° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	7° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan végétal pour l'environnement.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	8° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du Plan de Performance Énergétique.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 b3	<u>Contrats Territoriaux d'Exploitations (C.T.E.) et Contrats d'Agriculture Durable (C.A.D.)</u> 1° toutes décisions relatives aux contrats territoriaux d'exploitation 2° toutes décisions relatives aux contrats d'agriculture durables.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 b4	<u>Coopératives agricoles</u> Agrément et contrôle des coopératives agricoles du cadre local.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Christine BLANCHET- CHEVROLLIER
A11 b5	<u>Groupements agricoles d'exploitation en commun</u> Agrément et refus de constitution des GAEC.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Christine BLANCHET- CHEVROLLIER
A11 c1	<u>c- Agroenvironnement et maîtrise des pollutions :</u> Décision d'attribution de subventions pour financer les diagnostics et travaux relatifs au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (P.M.P.O.A.) et au programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (P.M.P.L.E.E.). Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre de ces programmes.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Philippe MARCHAND
A11 c2	Contrats Natura 2000 financés sur les fonds de gestion des milieux naturels : décisions d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEFAER	Pascal NORMANT
A11 c3	Mesures agroenvironnementales : - dispositif national, - dispositif territorialisé. Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des programmes. Aide liée aux mesures agroenvironnementales : décision d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 d1	<u>d- Aides conjoncturelles et calamités agricoles :</u> 1° toute décision relative aux aides financières accordées dans le cadre de situation de crise conjoncturelle.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	2° toute décision relative aux calamités agricoles	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 e1	<i>e- Commission départementale d'Orientation de l'Agriculture :</i> Toute correspondance relative à cette commission	SEA	Gaëlle BOUCHON
A11 f1	<i>e- Commission départementale la consommation des espaces agricoles:</i> Toute correspondance relative à cette commission	SEA	Gaëlle BOUCHON
A11 g1	<i>f- Energie photovoltaïque :</i> Attestations préfectorales pour les installations de puissance comprise entre 36 et 250 kw pour lesquelles une demande de contrat d'achat a été déposée avant le 11 janvier 2010.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
12- AMENAGEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT			
A12 a1	<i>a- Boisement et forêt :</i> Protection des boisements linéaires.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 a2	Autorisation de planter dans les secteurs couverts par la réglementation des boisements. Mise en demeure. Destruction d'office.	SEFAER	Pascal NORMANT
A12 a3	Autorisation ou refus de défrichement.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 a4	Prime au boisement des terres agricoles.: décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 a5	Subvention concernant le reboisement, l'équipement, la défense contre l'incendie des forêts, la gestion forestière et l'activité de bucheronnage : décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 a6	Avis sur l'inscription des experts agricoles et forestiers sur la liste nationale.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b1	<i>b- Chasse, faune et flore :</i> Autorisation de destruction des grands cormorans et des goélands.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b2	Autorisation des battues administratives par les lieutenants de louveterie.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b3	Toutes décisions individuelles en matière de destruction des animaux nuisibles hors la période de chasse, prises sur la base de l'arrêté annuel relevant des articles R 427-7 à R 427-19 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b4	Toutes décisions relatives aux plans de chasse petit et grand gibier.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b5	Autorisation de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol et autorisation de désairage.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b6	Certificat de capacité pour élevage de gibier et autorisation d'élevage.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b7	Limitation de l'exercice de la chasse par les agents mentionnés aux 1° & 2° de l'article L 428-20 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b8	Autorisation d'introduction et de prélèvement de gibier dans le milieu naturel.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b9	Agrément des piégeurs.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b10	Comptage nocturne de gibier.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b11	Épreuves pour chiens d'arrêt et chiens courants (fields trials).	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b12	Recherche au sang des animaux blessés dans réserve.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b13	Commercialisation et transport du gibier (interdiction temporaire).	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b14	Vénerie sous terre du blaireau.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A12 b15	Battue aux sangliers, animaux nuisibles et espèces soumises à plan de chasse.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b16	Délégation de pouvoirs aux communes sensibles situées aux abords de massifs forestiers.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b17	Autorisation de destruction par tir d'animaux présents sur les plates-formes aéroportuaires.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b18	Reprises ou destruction de grand gibier sur emprise d'autoroutes.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b19	Dérogations aux interdictions portant sur des espèces protégées mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L 411-1 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b20	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût, à l'approche ou en battue du sanglier.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b21	Agrément des groupements de défense contre les organismes nuisibles.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b22	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût et à l'approche du chevreuil.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b23	Indemnisation des dégâts sylvicoles.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b24	CDCFS : correspondances relatives à cette commission.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b25	Définition des circonscriptions pour les lieutenants de louveterie.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 b22	Toutes décisions relatives aux Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA).	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
	<i>c- Pêche :</i>		
A12 c1	Autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c2	Pêche de la carpe la nuit.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c3	Autorisation de pêche exceptionnelle.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c4	Réserve temporaire de pêche.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c5	Classement de plan d'eau en 2ème catégorie.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c6	Évacuation et transport de poisson.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c7	Agrément du trésorier et du président d'association de pêche.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c8	Piscicultures.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c9	Définition des lots de pêche et du cahier des charges pour le domaine public fluvial.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c10	Périodes d'interdiction de pêche dans les eaux de 2ème catégories.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c11	Procédés et modes de pêche autorisés.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
A12 c12	Décisions relatives à la transaction pénale pour les contraventions « pêche ».	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD
	<i>d- Gestion des dispositifs européens :</i>		
A12 d1	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural « objectif 2 » pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Pascal NORMANT
A12 d2	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement pour les opérations financées par le FEADER.	SEFAER	Pascal NORMANT

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	e- Au titre de la police de l'eau :		
A12 e1	Actions de police de l'eau et des milieux aquatiques.	SEFAER SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND
A12 e2	Décisions relatives aux opérations soumises à déclaration.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Philippe MARCHAND
A12 e3	Mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Philippe MARCHAND
A12 e4	Décisions relatives aux opérations relevant de la rubrique 4.3.0.1 du décret 93-743, dans les communes classées au titre de la répartition des eaux du Cénomaniens par l'arrêté du 24 janvier 2006.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Philippe MARCHAND
A12 e5	Décisions relatives à la transaction pénale pour les contraventions eau.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Philippe MARCHAND
	f- « Natura 2000 » :		
A12 f1	Consultation sur les périmètres.	SEFAER	Pascal NORMANT
A12 f2	Transmission des arrêtés de désignation des sites et annexes.	SEFAER	Pascal NORMANT
	g- Installation de stockage de déchets inertes :		
A12 g1	Tous documents et décisions relatifs aux installations de stockage des déchets inertes.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Dominique THIERRY
	h- Publicité, enseignes et pré-enseignes :		
A12 h1	Procédures et arrêtés de création des groupes de travail chargés de l'élaboration des règlements locaux de publicité.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Dominique THIERRY
A12 h2	Arrêté prescrivant la mise en conformité des dispositifs de publicité et le cas échéant la remise en état des lieux.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Dominique THIERRY
A12 h3	Procédure de suppression d'office d'une publicité non conforme.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Dominique THIERRY
A12 h4	Liquidation et décision de remise ou reversement partiel des astreintes.	SEFAER SEFAER	Pascal NORMANT Dominique THIERRY
	<u>13- AIDES FINANCIERES A L'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE</u>		
A13 a1	Décision d'attribution des participations financières du Ministère de l'Agriculture et de la pêche en matière de construction et autres dépenses d'équipement et de travaux pour l'enseignement agricole public ou privé et de la formation professionnelle.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
	<u>14 – PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHES NATURELLES</u>		
A14 a1	Toute correspondance relative à ce sujet	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	<u>15 – INGENIERIE PUBLIQUE</u>		
A15 a1	Conventions, actes et décisions (avenants, suspensions, résiliations, demandes de paiements, contentieux, achèvements de missions, ...) relatifs aux engagements de l'État comme prestataire pour des missions d'assistance technique aux communes et à leurs groupements éligibles au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (ATESAT).	MDD	Denis BALCON
A15 a2	Contrats d'assistance-conseil avec les collectivités territoriales en matière de délégation de service public ou de gestion de service public.	SEFAER	Pascal NORMANT



PREFET DE MAINE ET LOIRE

Arrêté n °2012242-0002

**signé par Pierre BESSIN
le 29 Août 2012**

**DDT 49
Secrétariat général
Pôle Juridique**

Décision de M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et d'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur

PREFET DE MAINE ET LOIRE

*Direction départementale des territoires
de Maine et Loire*

Secrétariat général

Arrêté DDT 49/SG/n° 2012242-0002

Subdélégation de signature de Monsieur Pierre BESSIN,
directeur départemental des territoires en matière
d'ordonnancement secondaire et d'exercice des attributions
de représentant du pouvoir adjudicateur

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le code des marchés publics,
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4,
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret n° 92-1369 du 19 décembre 1992,
- VU les décrets interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués des services du premier ministre et des ministères :
 - de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
 - de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
 - du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
 - des sports,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses,
- VU le décret du Président de la République du 1^{er} août 2012 portant nomination de Monsieur François BURDEYRON, en qualité de préfet de Maine-et-Loire,
- VU le décret du n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création de la direction départementale interministérielles,
- VU l'arrêté du Premier ministre du 22 mars 2012, portant nomination de Monsieur Pierre BESSIN en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,
- VU l'arrêté préfectoral SG / MICCSE n° 2012240-0032 du 27 août 2012 portant délégation de signature à Monsieur Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué en tant que responsable d'unité opérationnelle et des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés préfectoraux susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 :

Subdélégation est donnée, dans les conditions fixées dans les arrêtés préfectoraux susvisés, pour la signature de toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, aux gestionnaires suivants :

- Mme Christine RUMAIN, secrétaire générale (SG) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 129, 142, 143, 206, 215, 217, 309, 333 et 723,
- M. Bruno GRENON, secrétaire général adjoint (SG) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 142, 143, 215, 206, 217 et 333,
- M. Thierry VALLAGE, chef du service « *Construction Habitat Ville* » (SCHV) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 135, 147, 219 et 723,
- M. Denis BALCON, chef du service « *Sécurité Routière - Gestion de Crise* » (SSRGC) et responsable de la mission « Développement Durable » concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 113, 181, 203, 207, 751 et 908,
- M. Pascal NORMANT, chef du service « *Environnement Forêt et Aménagement de l'Espace Rural* » (SEFAER), concernant le budget opérationnel du programme (BOP) : 149,
- Mme Gaëlle BOUCHON, chef du service « *Economie Agricole* » (SEA) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 154, 206 et 227,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

* les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,

* les aides au logement, autres que celles déléguées par le Préfet de Maine et Loire pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU),

Subdélégation est également donnée aux personnes précitées pour la signature de toute pièce relative à l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur, dans les domaines relevant de leurs attributions et dans la limite de 50 000 € HT.

Subdélégation est également donnée à :

- Mme Christine RUMAIN, secrétaire générale, à l'effet de signer les certificats de conformité dans le cadre des opérations d'inventaire (AIES et charges à payer) en qualité de responsable de rattachement,
- M Denis BALCON, chef du service, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes aux titre des prestations d'ingénierie publiques et conventions ATESAT.

ARTICLE 3 :

Sur proposition des subdélégués cités à l'article 1, sous leur contrôle et sous leur responsabilité et dans la limite des montants fixés dans le tableau ci-dessous, dans le respect des dispositions prévues à l'article 28 du code des marchés publics (marchés à procédures adaptées) ou matérialisés par des bons de commandes, sont désignés les responsables d'unité ou leurs collaborateurs directs suivants :

Unité(service)	Nom	fonction	Limite d'engagement de commande (H.T.)
Pôle financier immobilier et logistique (SG)	Christophe RENIEL	Chef du pôle	15 000 €
	Christine ZAZZARON	Adjointe au chef du pôle	10 000 €
	Jocelyne MÉRIENNE	Gestionnaire	3 000 €
Prévention des risques (SUAR)	Jean-Claude HIPPOLYTE	Chef d'unité	5 000 €
Constructions publiques (SCHV)	Raymonde PILARD	Chef d'unité	5 000 €
Loire Amont (SSRGC)	Didier HUCHEDE	Chef d'unité	5 000 €
	Pierre-Yves POUVREAU	Responsable du centre d'exploitation de Saint Clément des Levées	1 000 €
Préventions des crues (SSRGC)	Olivier BOUJARD	Chef d'unité	5 000 €
	Franck GARRY	Technicien maintenance	1 000 €
	Jérôme MORINEAU	Technicien maintenance	1 000 €
	Pierrick GARNIER	Technicien maintenance	1 000 €
Éducation routière (SSRGC)	Jean-Michel PIERRELÉE	Chef d'unité	5 000 €
	Dominique CHARTIER	Adjointe au chef d'unité	1 000 €
Sécurité routière (SSRGC)	Yves LEGRENZI	Chef d'unité	5 000 €
	Emmanuel BRAULT	Adjoint coordination	1 000 €

ARTICLE 4 :

Les subdélégués désignés dans le présent arrêté bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

ARTICLE 5 :

L'arrêté DDT 49/SG/n°2012135-0006 du 14 mai 2012 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires, en matière d'ordonnancement secondaire et de représentation du pouvoir adjudicateur, est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 29 août 2012
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires

Signé, Pierre BESSIN



PREFET DE MAINE ET LOIRE

Arrêté n °2012242-0003

**signé par Pierre BESSIN
le 29 Août 2012**

**DDT 49
Secrétariat général
Pôle Juridique**

Décision portant subdélégation de signature de
M. Pierre BESSIN, directeur départemental
des territoires, en sa qualité de délégué
territorial adjoint de l'Agence Nationale pour
la Rénovation Urbaine (ANRU)



PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE

*Direction départementale des territoires
de Maine et Loire*

*Secrétariat général
Pôle juridique*

Décision n° 2012242-0003

Décision de subdélégation de signature de Monsieur Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires, en sa qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le décret n° 2009-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU le décret du Président de la République du 1er août 2012 portant nomination de Monsieur François BURDEYRON en qualité de Préfet de Maine-et-Loire,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales des territoires,
- VU l'arrêté du Premier ministre du 22 mars 2012, portant nomination de Monsieur Pierre BESSIN en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,
- VU la décision préfectorale SG / MICCSE n° 2112-01 du 27 août 2012 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires en qualité de délégué territorial adjoint de l'ANRU pour le département de Maine-et-loire,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Subdélégation générale de signature est donnée à Madame Isabelle LASMOLES, directrice adjointe, à l'effet de signer les pièces mentionnées à l'article 1er de la décision de signature susvisée.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LASMOLES, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Thierry VALLAGE, chef de service Construction Habitat Ville à la direction départementale des territoires, à effet de signer les pièces mentionnées à l'article 1er de la décision de délégation de signature susvisée.

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est également donnée à Monsieur Sylvain MAURICE, chef de l'unité Habitat Social et Rénovation Urbaine à la direction départementale des territoires, à l'effet de signer les pièces mentionnées à l'article 1er de la décision de délégation de signature susvisée, paragraphes A, H et I.

ARTICLE 4 :

Subdélégation de signature est également donnée à mesdames Marie-Pascale ROCHAIS et Gaëlle HISTACE, instructrices, et à monsieur Yannis DUPIN, instructeurs, à effet de signer les « fiches de contrôle liquidation » et « bordereaux de transmission » dans le cadre du paragraphe H de l'article 1er de la décision de délégation de signature susvisée.

ARTICLE 5 :

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 29 août 2012
Pour le Préfet et par délégation,
Le délégué territorial adjoint ANRU,
directeur départemental des territoires

Signé, Pierre BESSIN

